Procès-verbal de l'Assemblée générale constituante d'APEROvronnaz, Samedi 23 août 2014 à 17h00 Tente de Fête, parking de Téléovonnaz, Ovronnaz

Ordre du jour

- 1. Salutations, mot de bienvenue et présentation de l'association
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation du Comité constitutif
- 4. Objectifs et buts
- 5. Vote des statuts
- 6. Vote du budget et fixation des cotisations annuelles
- 7. Adhésion à la Fédération Valaisanne des propriétaires R2
- 8. Site internet
- 9. Elections statutaires (Comité, Président, Organe de contrôle)
- 10. Assemblée de conciliation du 29 août 2014 organisée par la commune de Leytron
- 11. Elaboration d'une déclaration de l'APEROvronnaz déterminant les positions vis-à-vis de la TR2
- 12. Pétitions
- 13. Propositions individuelles et divers
- 1. SALUTATIONS, BIENVENUE ET PRESENTATION DE L'ASSOCIATION Charly Teuscher ouvre la séance à 17h10. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercient pour leur présence.

Les remerciements vont également à M. Fabien Produit, Directeur de l'Office du Tourisme, qui nous a mis à disposition la tente.

M. Patrice Martinet, Président de la Commune et M. Alexandre Crettenand, Conseiller municipal du Tourisme se sont excusés tout comme M. Fabien Produit.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. André Gossauer, Président de la Fédération Valaisanne des Propriétaires de Résidences Secondaires (FVPR2) et Président de l'Association des Propriétaires de CHalets et Appartements de CHampéry (APCHACH). Les administrateurs de PPE et les agents immobiliers ont également été invités.

Tous, sauf un, ont décliné l'invitation ou n'ont pas répondu.

Les médias ont été informés de la Constituante. Seul Rhône FM a planifié une interview. M. Charly Teuscher remercie également les membres du Comité constitutif.

Le secteur touristique en Valais est une part importante de son économie. Suite à un référendum refusé en 2009 le canton a mis à disposition des communes des boîtes à outils leur permettant de prélever divers taxe dont la fameuse « Taxe sur les Résidences secondaires » (TR2). Actuellement la question de la TR2 n'est réglée nulle part.

Au final ce sont 229 oppositions qui sont parvenues à la commune de Leytron dans les délais légaux.

L'association devrait se révéler un partenaire des autorités locales et de l'Office du Tourisme et non un ennemi, malheureusement le dialogue est, pour le moment, inexistant.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. PRESENTATION DU COMITE CONSTITUTIF

Le comité constitutif est composé comme suit :

Mme Laurence Brunner

Mme Isabelle Varenne

M. Nicola Belsito

M. Philippe Freléchoux

M. Yann Roduit

M. Charly Teuscher

4. OBJECTIFS

Les objectifs de l'association consiste à :

- défendre les intérêts des propriétaires de résidences secondaires
- soutenir dans les démarches d'opposition contre la TR2
- interface avec les organismes locaux, touristiques et la commune
- œuvrer pour un développement durable et harmonieux.

5. VOTE DES STATUTS

Tous les membres ont reçu un exemplaire des statuts de l'association dans la brochure. Ils sont disponibles sur le site internet de l'association.

Vote des statuts : acceptés à l'unanimité, aucun refus, aucune abstention.

6. VOTE DU BUDGET ET FIXATION DES COTISATIONS ANNUELLES

Le budget 2014 - 2015 est présenté aux membres.

Une cotisation annuelle de Fr. 30.— est proposée aux membres.

Vote du budget : acceptés à l'unanimité, aucun refus, aucune abstention.

7. ADHESION A LA FEDERATION VALAISANNE DES PROPRIETAIRES R2

La parole est donnée à M. Gossauer, qui nous présente la Fédération valaisanne des associations de propriétaires R2 qu'il préside et qui nous décrit les actions menées à Champéry par l'APCHACH, également placée sous sa présidence. L'exemple de Champéry

a fortement inspiré l'APEROvronnaz lors de sa création, y compris la reprise du modèle utilisé pour le recours.

Sous sa présidence, les associations suivantes se sont fédérées le 1^{er} novembre 2013: ASPROLUC Anniviers, ASPA Anzère, APACH Crans- Montana, APCAV Verbier, APCATC Thyon-Les Collons, APCACH Champéry. Le 26 mars 2014, l'association AZEB Bürchen a rejoins la FVPR2, puis le 13 mai 2014 IG-Lauchernalp Wiler a rejoins le groupe.

La FVPR2 doit être un informateur pour que le tourisme se construise de manière forte et constructive. Le Valais comporte 10'000 résidences secondaires.

M. André Gossauer est également membre de la Fédération Suisse des résidences secondaires.

(information post-séance : Freehome Zermatt a rejoint l'association le 25.08.2014.)

En devenant membres aujourd'hui, APEROvronnaz serait la $9^{\text{ème}}$ association à adhérer. Cette demande d'adhésion est proposée aux membres.

Vote de l'adhésion à la FVPR2 : acceptés à l'unanimité, aucun refus, aucune abstention.

8. SITE INTERNET

Le site internet a été nommé OVRONNAZ-APERO.CH pour éviter de se retrouver avec les bistrots lors de recherche sur internet.

9. ELECTIONS STATUTAIRES (COMITE, PRESIDENT, ORGANE DE CONTRÔLE)

Il se compose comme suit :

- Président : M. Charly Teuscher

- Vice-présidente : Mme Isabelle Varenne

- Vice-présent : M. Yann Roduit

- Trésorier : M. Philippe Freléchoux

- Secrétaire : Mme Laurence Brunner

- Responsable logistique : M. Nicola Belsito

Le comité s'est représenté en bloc, aucune candidature ne s'est manifestée.

Vote : Il a été élu à l'unanimité, aucun refus, aucune abstention.

Organe de contrôle :

M. Jean-Marie Racine

Mme Arlette Borgeaud

10. ASSEMBLES DE CONCILIAITION DU 29 AOÛT 2014, RECOMMANDATIONS

Plusieurs membres ont déjà demandé une séance de conciliation individuelle. La commune doit se renseigner sur la légalité de la demande.

Quelques recommandations conseillées pour la séance du 29 août :

- Exiger que la commune se détermine sur tous les arguments exposés.
- Etre entendu individuellement
- Exiger une exemption totale après 60 jours

- Exiger le rejet pur et simple du règlement

L'association ne peut pas représenter un membre absent.

11. ELABORATION D'UNE DECLARATION DE L'APEROVRONNAZ, DETERMINANT LES POSITIONS DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIS DE LA TR2, DISCUSSION ET VOTE

La déclaration a été prise point par point. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Suppression du point 2
- Point 14 : « rappelle que ses membres ne sont ...» au lieu de « rappelle qu'elle n'est ...». Vote pour la déclaration et ses modifications : acceptés à l'unanimité, aucun refus, une abstention.

12. PETITION

Une dizaine de membres n'ont pas pu faire oppositions dans les délais. Pour celles et ceux qui le désirent une pétition collective peut être signée à l'issue de cette séance. Pour les personnes absentes, une pétition individuelle peut être téléchargée sur le site de l'association. La pétition ne permet pas de faire recours comme l'opposition mais elle oblige la commune à répondre et écouter les personnes.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La proposition de faire « capoter » le projet en approchant les résidents primaires de Leytron est proposée par un membre.

M. Charly Teuscher est remercié par un membre pour tout le travail effectué de la mise sur pied de l'association.

14. APERO

La séance se termine à 19h00. L'Apéro est offert à tous les membres.

Laurence Brunner, Secrétaire

Charly Teuscher, Président